

0.1. Introduction:

Ce chapitre est consacré de parler de contexte de la recherche, dans lequel nous allons aborder toutes les situations liées au français au soudan, à l'école et surtout à l'université, et les départements de français; et les cursus. et les situations liées au test.

Notre test est d'écrire un texte argumentatif en donnant des avis sur un point donné; et nous allons aborder des différentes réactions de différents étudiants lorsque nous avons demandé auxquels de faire le texte qu'ils ont été choisir arbitrairement et leur niveau et la durée du texte

2.1.Introduction du français au soudan:

Selon Y. Elamin (1979) le premier contact des soudanais avec le français remonte au XIXe siècle. A l'époque de l'occupation turco-égyptienne du soudan. En 1826, le voyageur français Frédéric Cailliaud (dont l'actuel centre culturel français de Khartoum porte le nom, fut le premier à publier un ouvrage sur des sites archéologiques de la Nubie (nord du soudan). Après l'installation de pouvoir turco-égyptien au soudan, la France fut le premier pays à y ouvrir un consulat. Vers les années 1840, le français fut enseigné, avec l'arabe et l'italien dans des écoles missionnaires ouverts à Khartoum, assurant l'enseignement des enfants des ressortissants étrangères, mais cet enseignement fut interrompu, de 1885, à 1889, à l'arrivée d'al-Mahdi (cf. note n°7) au pouvoir (ibid.).la fin du règne des Mahdistes et l'arrivée de l'occupation anglo-égyptienne la mission des écoles missionnaires fut recommencée.

Après l'indépendance du Soudan en 1956, la mission éducative égyptienne au Soudan assurait l'enseignement du français et, quand les égyptiens avaient ouvert une antenne de l'université de Caire à Khartoum. Le français a été introduit comme une matière enseignée à la faculté de droit (Issa Adam), 2003:106). La France fut parmi les premier pays à renouer des rapports diplomatiques avec le Soudan après son indépendance. Ainsi une première école française fut ouverte à Khartoum en 1957. Puis, deux établissements indépendants, le centre culturel français et l'école française, ont été créés.

2.2.L'enseignement de français dans les écoles secondaires soudanaises:

Pour commencer, il faut rappeler que la faculté de pédagogie de l'université de Khartoum a ouvert un département de français en 1966. En

vue de former des professeurs destinés à l'enseignement dans les écoles secondaires. Mais l'introduction effective de français dans ces écoles a été déterminée par un événement important au début de régime du président Nimier (1969-1985). En effet le ministre de l'éducation nationale de l'époque a décidé d'inclure parmi ses recommandations, lors d'une conférence nationale sur des réformes de l'éducation, l'enseignement de français dans les écoles soudanaises (Elamin-1979). Pour justifier cette décision, les autorités de l'époque ont avancées les finalités suivantes:

Le français permet au Soudan de consolider sa position stratégique à l'intérieur du continent africain.

Il donne accès au progrès technique et scientifique et à l'ouverture vers le monde moderne.

Il favorise les lectures des écrivains africains d'expression française; la connaissance de communautés africaines francophones et le renforcement des rapports avec elle.

Il facilite l'échange économique entre la France et le soudan.

Le français a été ainsi introduit d'abord dans des écoles pour une période d'expérimentation de deux ans et les autorités ont fait appel à des professeurs égyptiens, français et francophones africains.

Mais après ce commencement sérieux, des problèmes n'ont pas tardé de surgir. En effet l'un de ces problèmes était le statut de français parmi les matières de SSC, *sudan school certificate*. (le baccalauréat soudanais) le français a été enseigné comme matière obligatoire en première et en deuxième années de secondaire, mais en troisième années son statut était ambigu et qu'il fallait attendre jusqu'en 1977, date à laquelle le ministre de l'éducation avait décidé d'inclure le français parmi les matières du

boxing (moyen cumulatif qualifiant à l'accès au cycle universitaire).il faut ajouter que la pénurie de professeurs de français s'est aggravée au fur et à mesure que le nombre d'écoles enseignant le français s'accroissait. (Issa Adam, 2003:117).

D'autres difficultés persistaient, notamment celle concernant la méthode de langue. Le ministère de l'éducation a opté pour une méthode égyptienne, le français par la dialogue, comme les soudanais n'avaient pas encore développé d'expérience dans la production de manuel de français et que les autorités, à l'époque, se méfiaient des méthodes fabriquées dans l'occident.

La situation du français dans les écoles secondaires a connu de plus en plus de difficultés jusqu'à ce qu'au début des années 1990, l'association soudanaise des enseignants de français (ASEF) mène une campagne, soutenue par les autorités, pour reprendre un enseignement régulier du français dans les écoles. Ainsi, le ministère de l'éducation avait ordonné, en 1991, aux régions de recruter annuellement un nombre de professeurs de français pour remédier au manque. Une deuxième étape favorable était la publication, en 1993, d'une méthode de français, *j'apprends le français* (JAF), pour remplacer la méthode égyptienne *le français par le dialogue*.

Un nouvel élan a été donné au français en 1997 lorsque le conseil national de l'enseignement supérieur a décidé de considérer le français parmi les matières de l'examen du SSC donnant accès à l'université.

Mais cette décision s'est vite heurtée à un obstacle institutionnel. En effet, il fallait que chaque université décide si elle reconnaissait le français comme matière de qualification à l'admission. Seules les universités de Khartoum, du Soudan et d'Omdurman Islamique l'ont explicitement mentionné comme matière au choix dans leurs facultés. Mais un autre

problème institutionnel était urgent concernant la coordination en la matière entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur. Avec ces fluctuations et instabilités, le nombre d'écoles enseignant le français a considérablement chuté et, en conséquence, celui d'élèves, qui le choisissent parmi les matières de l'examen du SSC, diminue de plus en plus.

2.3. Français dans les universités soudanaises:

Concernant la langue française dans les universités au Soudan, il existe trois différents types de départements. D'abord, les départements de français qui font partie des facultés de lettres, où les diplômés ne sont pas a priori destinés de pédagogie qui ont pour vocation de former des enseignants. Enfin, les départements qui ne sont pas spécialisés en français mais qui l'enseignent en tant que matière supplétive, sensée contribuer à la diversification de leurs programmes.

2.3.1. Les départements de français au Soudan:

L'introduction de la langue française dans les universités soudanaises remonte, selon Y. Elamin(1979), au début des années 1960. Une section de français a été créée, en 1962, dans le département des langues européennes de l'université de Khartoum. Deux ans après, cette section devint un département autonome, constituant l'actuel département de français de la faculté des lettres. Les étudiants font; en principe, quatre ans d'études pour obtenir un degré de "*bachelor*" équivalent à une licence dite générale, mais ceux qui ont de meilleures notes restent une année de plus afin de passer le "*honor degree*" reconnue comme une licence spécialisée. Le département de français de l'université de Khartoum accueille aussi des étudiants en master (deux ans) et en doctorat (trois à cinq ans). Au départ, ce département enseignait la langue, la civilisation

et de littérature. Au cours des années 1980, d'autres cours ont été ajoutés au programme du département, tels la traduction, les textes non littéraires et le français des affaires (*Cf. Tableau 1: cursus universitaires*)

Trois ans après la création du département de français de l'université de Khartoum, un autre département a été inauguré, en 1965, dans la faculté des lettres à l'université islamique d'Omdurman, ce département, en raison de sa philosophie d'orientation, comporte deux sections séparées, de garçon et de fille, car l'université est une institut à double vocation: les diplômés sont préparés en principe, pour enseigner la matière de leur spécialité mais aussi pour propager les sciences religieuses, le nombre de cours de français est à peu près équivalent à ce lui de matière de coran, de tradition, de théologie et de jurisprudence musulmanes (celle-ci est enseignée en français).

Un plus tard, le français a été introduit à l'école normale supérieure d'Omdurman qui devient en 1974 la faculté de pédagogie de l'université de Khartoum, ce département a pour vocation de former des enseignants destinés à travailler dans les écoles secondaires soudanaises. Les étudiants passent quatre ans d'études pour obtenir une licence de pédagogie spécialité langue française. Depuis 1995, ce département offre la possibilité de préparer une maîtrise et un doctorat pour, principalement, les enseignants de français de différentes universités.

Au début des années 1990, l'enseignement supérieur au Soudan a été considérablement élargi et le nombre d'établissements universitaires a pour conséquent augmenté, l'Université de Soudan de Sciences et de Technologie a créé, en 1995, un département de français au sein de sa faculté de pédagogie, c'est ensuite la faculté des lettres et d'études humaines de l'université Shendi qui a, en 1997, établi un département de

français suivi, en 1998, de la faculté d'études humaines de l'université d'El-Obeïd. D'autres départements se sont succédé dans plusieurs universités, comme dans la faculté des lettres de l'université d'Al-Nilein en 1999, la faculté de pédagogie de l'université de Nyala en 2000, la faculté des lettres de l'université de Juba en 2001, la faculté des lettres de l'université Ahlia d'Omdurman en 2002.

La création des différents départements de français au Soudan traduit l'ambition de réaliser des objectifs à la fois généraux et spécifiques. Les objectifs généraux peuvent être résumés comme:

- élargir les options linguistiques chez l'étudiant soudanais;
- contribuer au développement de la société soudanaise à travers la facilitation des contacts avec d'autres sociétés;
- contribuer à l'enrichissement scientifique via la traduction et l'arabisation de ressources disponibles en français;
- favoriser et consolider le rôle du Soudan dans le continent africain et dans le monde;
- répondre aux besoins du pays en cadres spécialisés en langues étrangères.

Ces objectifs généraux traduisent en effet la généralité des mesures et décisions prises quant à l'enseignement/ apprentissage de français. Eissa Adam(2003) cite un texte où les autorités soudanaises déclarant que (nous ne nous contentons pas d'enseigner une seule langue étrangère car nos relations avec les pays africains et nos rapports avec le monde entier font que le français soit un égal de l'anglais en importance) comme l'a exprimé aussi un ancien ministre de l'éducation nationale en précisant qu'introduire le français dans système éducatif soudanais sert à (accroître

la culture des gens et à approfondir nos relations avec nos voisins africains).

En revanche, les objectifs spécifiques de l'enseignement/ apprentissage sont sensés permettre à l'apprenant de:

- acquérir différentes compétences de communication en français;
- comprendre et s'exprimer en français;
- accéder aux connaissances, cultures, histoires et sciences disponibles en langue française.
- lire pour les auteurs de la littérature française et francophone;
- traduire de/ l'arabe/ au français et l'univers.

Il faut noter qu'à ces objectifs, chaque université précise d'autres objectifs permettant de souligner la particularité de sa vocation. Mais dans l'ensemble, les objectifs visant à faire acquérir aux apprenants de diverses compétences, comme le révèlent en détails les programmes et cursus des différents départements dans (3.2), sont presque identiques dans toutes les universités soudanaises. En revanche, les objectifs généraux varient entre la promotion et la diversification de la culture générale de l'apprenant, le rapprochement avec les communautés francophones, la croissance d'échanges avec d'autres sociétés, la lecture de littérature française et francophone, l'accès au savoir technique et scientifique, la propagation de la culture soudanaise ou la transmission d'un message quelconque.

D'après ce parcours des départements de français au Soudan, nous aimerions faire quatre remarques afin de souligner certains points importants.

D'abord, la période qui date du début des années 1960, correspondant à la création du premier département de français, jusqu'au début des années 2000, peut être divisée en trois temps. Le début de l'introduction du français dans les universités soudanaises témoigne de la création de trois départements en 1962, 1965 et 1966. Une longue période de stagnation (trente ans) succéda, allant de 1966 à 1995. La troisième période de 1996, jusqu'au présent, marque une véritable explosion du nombre de départements du français (plus de dix départements) cette accélération de l'expansion de français se justifie non seulement par l'élargissement de l'enseignement supérieur et l'adoption de nouvelles politiques éducatives à partir des années 1990, mais aussi par des changements importants qu'a connus le pays, dus notamment à l'exploitation de pétrole et l'ouverture vers le monde.

Ensuite, la deuxième remarque concerne le fait qu'il existe plus de vingt facultés de pédagogie au Soudan, parmi lesquelles trois seulement ont des départements de français, c'est-à-dire qui ont pour vocation de former des enseignants de français. Cela explique en effet, la carence dont souffre des écoles soudanaises en la matière (*cf.2.2*).

La troisième remarque qu'entre le nombre fleurissant de département et de diplômés du français et de pénurie d'enseignement dans les écoles secondaires, la réalité est paradoxale: Cela s'explique par le fait qu'enseigner à l'école secondaire est un métier peu attirant de fait de revenu considérablement modeste et de fait que d'autres secteurs d'emploi sont plus (rentables). C'est en effet cette réalité qui régit largement les politiques de différentes université favorables généralement à réguler leurs programmes en fonction de (marché du travail) d'autant plus d'une grande partie de leurs budgets dépend de leurs propres (rentes).

En fin le statut de français en tant que deuxième langue étrangère au soudan joue un rôle important dans les politiques de différentes universités et dans l'importance qu'elles donnent à leurs départements de français. Il faut aussi noter qu'un tel statut est souvent sujet à l'orientation qu'adopte tel ou tel régime politique. L'histoire de la langue française dans les institutions universitaires soudanaises de 1960, à nos jours, témoigne d'une fluctuation reflétant en quelque sorte l'oscillation de différentes politiques du pays.

2.3.2. Les cursus des départements de français :

Les programmes des départements de français sont presque identiques, exception faite de nombre d'heures hebdomadaires et de quelques particularités propre à chaque université. Généralement il existe deux types de départements de français : ceux appartenant à des facultés de pédagogie qui ont comme objectif de former des enseignants de français destiner à travailler dans les écoles secondaires, et ceux qui font parties d'une des facultés des lettres (ou de langues), dont les diplômés ne sont pas a priori destinés à l'enseignement. Nous avons choisi de présenter les programmes de six départements de français (deux dans des facultés de pédagogie et quatre dans des facultés des lettres) parmi les plus grandes universités soudanaises: l'université de Khartoum, l'université Islamique d'Omdurman, l'université du soudan de Sciences et de technologie et l'université d'El-Nilien.

2.4. Première étape:

Nous avons choisi ce type d'étude (test) en vue d'identifier et dégager les points faibles que les apprenants affrontent lors de la rédaction d'un texte.

Nous avons choisi aussi le texte parce qu'il peut comprendre plusieurs phrases enchainées les unes aux autres si nous demandons à un étudiant

d'écrire des ou une seule phrase nous ne pouvons pas identifier son niveau d'une façon évidente, parce qu'il va écrire une phrase simple qui se compose de sujet, verbe, complément, et cela ne permet pas de mesurer le niveau de l'apprenant.

Mais le fait de vouloir choisir un texte, oblige l'apprenant à construire plusieurs types de phrases en utilisant les conjonctions, la subordination, pour que le texte ait sa progression thématique d'une manière cohérente.

Aussi le texte permet d'un apprenant de s'exprimer librement parce qu'il aura bien le temps de réfléchir d'organiser ses pensées pour renforcer ses idées.

D'autre part, le choix de faire un texte aide l'apprenant d'éviter les difficultés de l'expression orale comme, la peur de parler en public, l'hésitation de s'exprimer. Et l'apprenant peut également se trouver en aisance, parce qu'il évite la mauvaise prononciation.

2.4.1. Le choix de public visé (troisième année de l'université du soudan) :

Nous avons choisi les étudiants de troisième année parce que nous croyons qu'ils ont un niveau avancé et ils ont la capacité de s'exprimer et de produire un texte cohérent.

Nous pouvons estimer leur niveau parallèlement au B1 diplôme d'étude en langue française de cadre européen commun, auquel nous pouvons mesurer et évaluer le niveau de l'apprenant.

Grace à ce niveau l'apprenant avait acquis certaines compétences linguistiques telles que de l'expression écrite en tenant compte sur la construction canonique de la phrase simple et les relations syntaxiques et sémantiques entre les constituants majeurs de la phrase et leurs fonctions.

En troisième année l'université consacre un semestre auquel l'apprenant doit soumettre à des cours intensifs pour perfectionner l'analyse grammaticale comme, le syntagme nominale, verbale, prépositionnel, etc.

Notre étude a pour objectif de tester la capacité de l'apprenant de construire une phrase contenant un syntagme verbale en utilisant ses possibilités les différents types de compléments.

La phrase peut être construite d'un sujet et un verbe dans ce cas nous évoquons la notion de la transitivité de verbe à laquelle la phrase n'a pas besoin de complément parce que la phrase sert à donner une information complète.

Quant à la notion de l'intransitivité la phrase peut contenir plusieurs compléments, un seul complément il s'agit d'un syntagme nominal, adjectival, attribut, adverbial.

La phrase peut également avoir deux ou trois compléments, dont le premier sauvent direct tandis que le deuxième est indirect dans ce cas nous parlons de syntagme prépositionnel, et le CC qui peut être un complément de verbe ou de phrase qui a deux caractéristiques d'être mobile et facultatif, mais le CC manque une de ses caractéristiques quand il s'emploie comme un complément de verbe.

2.4.2.Le type de texte:

Nous avons demandé aux apprenants de rédiger un texte de type argumentatif dont l'apprenant donne son opinion sur un point donné en s'appuyant sur son propre vocabulaire magasiné dans sa cerveau en vue de convaincre son lecteur. En écrivant un texte argumentatif l'apprenant essaie d'utiliser des phrases argumentatives pour développer et progresser son sujet auquel il veut apporter des idées bien fortes.

2.4.3. La rédaction des étudiants Lors dès la demande de rédiger un texte:

Ce que nous avons remarqué c'est que la majorité d'étudiants sont enfuis de la classe en faisant semblant qu'il ne peuvent pas écrire un texte quelconque, parce qu'ils manque la confiance en soi, pensant que nous allons prendre des notes de contrôle contenu, mais après avoir expliqué que c'est un texte évaluatif de mesurer leur niveau certain parmi eux ont accepté l'idée d'écrire mais ils n'arrivent pas à écrire un texte.

Ils ont écrit des phrases que nous pouvons compter, trois ou quatre phrases seulement.

Nous pouvons dire que les étudiants qui ont rédigé le texte présentent le tiers de la totalité d'étudiants en troisième année.

Alors les autres qui n'ont pas écrit, nous n'arrivons pas à identifier leur niveau et dégager leurs points faibles dans la rédaction de texte.

2.4.4. La durée:

Nous avons consacré deux heures pour la rédaction de texte,

Le fait de donner deux heures à un apprenant une heure pour organiser ses idées et l'autre pour mettre ces idées en rédaction

2.4.5. Les critères:

Ces critères consistent le texte que nous l'avons déjà distribué aux étudiants puis nous l'avons recueilli pour qu'il soit analysé.

Nous allons analyser ce texte conformément aux critères suivants:

2.4.5.1.-le choix du verbe:

Ce choix réside dans la nature de verbe; concernant la transitivité et l'intransitivité c'est-à-dire que quelques verbes ont besoin d'un complément ou plus et quelques autres n'en ont pas.

2.4.5.2.-la structure de la phrase :

Ce critère se consacre entièrement à la structure de la phrase c'est-à-dire la combinaison des mots dans la phrase selon la structure de base canonique de la phrase simple: sujet, verbe, complément/attribut.

2.5.- types des compléments:

Certains verbes introduisent un seul complément, et autre en introduisent deux dans ce cas le complément est appelé second.

A la phrase passive le complément est appelé agent, celui-ci est le complément de la phrase active.

2.5.1.Le complément circonstanciel:

Il donne des informations liées à la situation dans laquelle l'action se réalise par le verbe.

Il répond en général aux questions (pourquoi, comment, quand, où).

Quand il répond à la question pourquoi: il exprime la causalité.

Et lorsqu'il répond à la question (comment) il exprime la manière, le moyen.

Quand le complément circonstanciel répond à la question de l'adverbe interrogatif quand, il exprime le temps et le moment.

Quand le complément circonstanciel répond à la question où : il exprime le lieu où se déroule l'action exprimé par le verbe.

2.5.2. Caractéristiques:

Le complément circonstanciel a deux caractéristiques, mobile et facultatif.

Mobile: il peut se mettre au début de la phrase, au milieu et à la fin.

Facultatif: il peut être supprimable. Et s'ajoute à la phrase simple pour compléter le verbe (C.de verbe) ou la phrase (C. de phrase).